

Défaillances d'entreprises : Quelles perspectives en 2022 ?

Mars 2022





Sommaire

Éditorial **6**

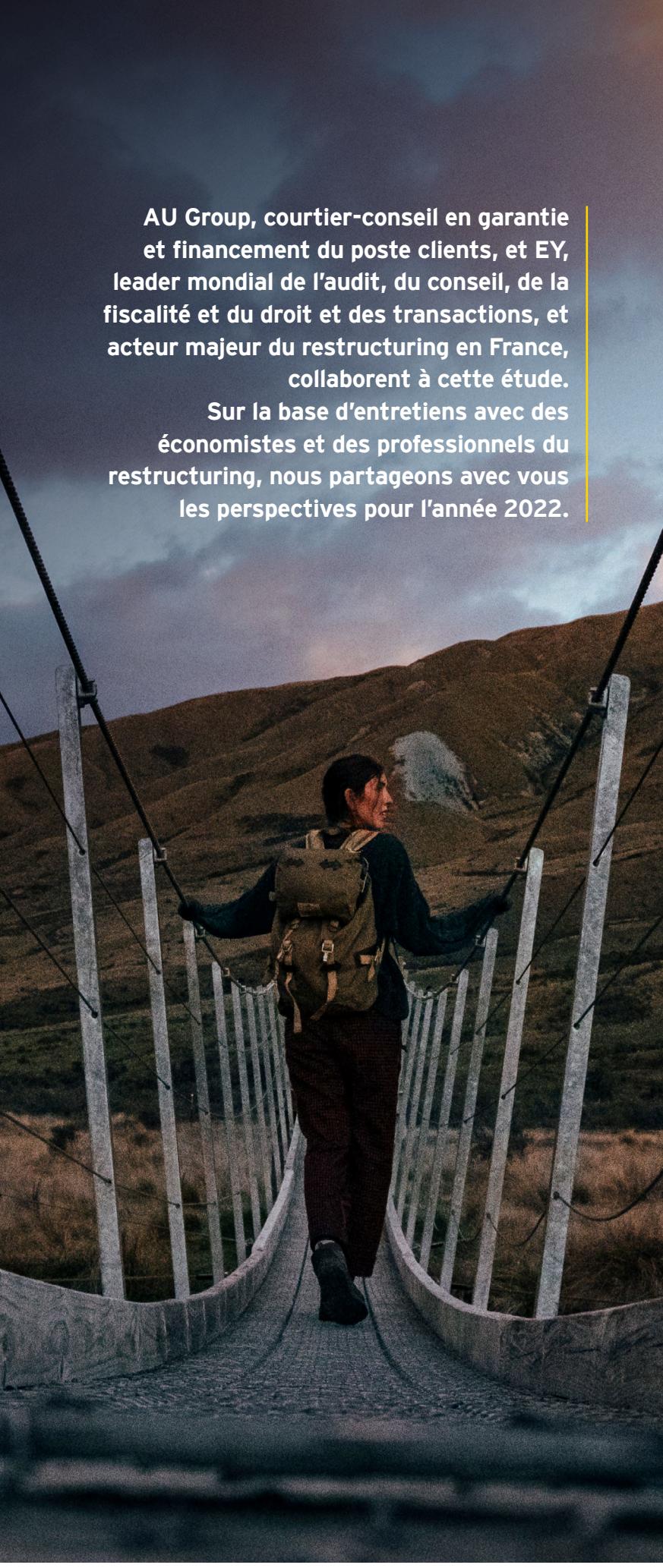
Top 10 des défaillances 2021 **7**

Avis d'experts :

- ▶ Un retour à un niveau « normal » de défaillances à horizon 2023 **9**
- ▶ Quoi qu'il advienne, l'État sera prêt **11**
- ▶ Renforcer les fonds propres **13**
- ▶ Restaurer l'ordre économique **15**
- ▶ Le financement du poste client, un des meilleurs relais pour faire suite au PGE **17**

Annexe :

- ▶ Top 5 par région des entités légales ayant fait l'objet d'une procédure collective en 2021 **19**



AU Group, courtier-conseil en garantie et financement du poste clients, et EY, leader mondial de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit et des transactions, et acteur majeur du restructuring en France, collaborent à cette étude.

Sur la base d'entretiens avec des économistes et des professionnels du restructuring, nous partageons avec vous les perspectives pour l'année 2022.



Baudouin de THORÉ

CEO AU Group

Fort d'une expérience de plus de 30 ans dans l'assurance-crédit, Baudouin a pris la direction générale d'AU Group il y a une quinzaine d'année. Il a engagé un fort développement du groupe à l'international, permettant des implantations dans plus de quarante pays, tout en diversifiant l'offre autour des métiers du crédit clients (risques politiques, affacturage, solutions digitales, cautions...)



Guillaume CORNU

Responsable de l'activité Restructuring EY /
Responsable Middle Market
Ernst & Young Advisory

Guillaume a plus de 30 ans d'expérience dans l'accompagnement de dirigeants de sociétés en difficulté. Il débute sa carrière en 1987 chez Deloitte en audit, avant d'intégrer le département Restructuring en 1991, dont il devient responsable en 1999. Il rejoint par la suite EY en 2010 en tant qu'associé en charge du Corporate Restructuring, et prend la direction des métiers de la Transaction de 2013 à 2017. Il dirige ensuite le marché middle market dédié aux entrepreneurs (start-up à ETI) pour la région EMEA et la France. Il occupe la fonction de Transaction and Strategy Market Leader depuis juillet 2021. Guillaume est considéré comme un expert dans le domaine de la restructuration d'entreprise.

Éditorial

En 2021, le nombre de défaillances a continué à décroître en France, en baisse de 45 % par rapport à 2019, pour atteindre près de 28 000 procédures collectives, soit le plus bas niveau enregistré depuis 1986.

Pour autant, on observe depuis décembre 2021 et dans les premiers mois de 2022 une inflexion avec une augmentation des dossiers en prévention et conciliation. Doit-on y voir le signe d'une « normalisation » du nombre de défaillances dans un contexte de réduction du soutien de l'État ?

Pendant la crise, beaucoup d'entreprises sont parvenues à réduire leurs coûts et améliorer leur trésorerie, en grande partie grâce aux mesures prises par le gouvernement. Mais avec la prolongation de la crise, et l'évolution du contexte macro-économique, un climat d'incertitude s'est peu à peu installé : l'augmentation du coût des matières premières, de l'énergie et des salaires, et désormais le conflit en Ukraine font peser des incertitudes sur la capacité du système économique mondial à absorber à la fois l'inflation, les tensions géopolitiques et les sanctions économiques décidées ces derniers jours.

Que retenir de 2021 ? À l'exception de quelques défaillances emblématiques (Office Depot [CA : €345M], Flunch [€193M], Appart City [€110M]), la plupart des dispositifs de soutien ont été maintenus et leur efficacité a perduré. Aussi les défaillances ont-elles continué à décroître ainsi que le nombre d'emplois menacés qui sont passés sous le seuil des 100 000 (vs. 174 000 en 2019).

Et en 2022 ? Les experts interrogés dans cette étude s'accordent à dire que le niveau actuel des défaillances ne peut pas refléter le fonctionnement normal d'une économie en sortie de crise et qu'une hausse des défaillances est à prévoir cette année dans un contexte d'amortissement des PGE et des tensions géopolitiques actuelles.

Nos interlocuteurs partagent également leurs réflexions sur le rôle de l'État. Ils évoquent la nécessité pour les entrepreneurs de repenser leurs *business models* pour restaurer la profitabilité et restructurer les PGE. Ils imaginent des instruments facilitant le renforcement des fonds propres et prévoient une forte période d'activité sur le marché des M&A, ouvrant à des consolidations sectorielles. Dans cette période très particulière, où les conditions économiques évoluent rapidement, ils rappellent enfin la nécessité d'investir pour assurer la compétitivité de la France à l'international.

Nous vous souhaitons une bonne lecture ! ▼

Nous tenons à remercier très sincèrement pour leur témoignage et leur contribution :

Hélène Bourbouloux, Administratrice Judiciaire, Associée Gérante chez FHB

Guillaume Cadioux, Délégué interministériel aux restructurations d'entreprise

Thierry Gardon, Président du Tribunal de Commerce de Lyon

Maxime Lermerle, Head Insolvency Research chez Euler Hermes

Matthieu Arnoux, Associé chez AU Group, expert en financement du poste clients

Merci également à toutes les personnes qui ont apporté leurs connaissances à la réalisation de cette étude et tout particulièrement les équipes d'EY dont notamment **Karim Lasri, Anne-Sophie Bluzat, Estelle Dupont Aldolan**,

Olivier de la Pontais, Mihaela Kirova et Sandrine da Cunha.

Top 10 des défaillances 2021

Les principales entrées en procédures collectives sont reprises dans le tableau ci-dessous.

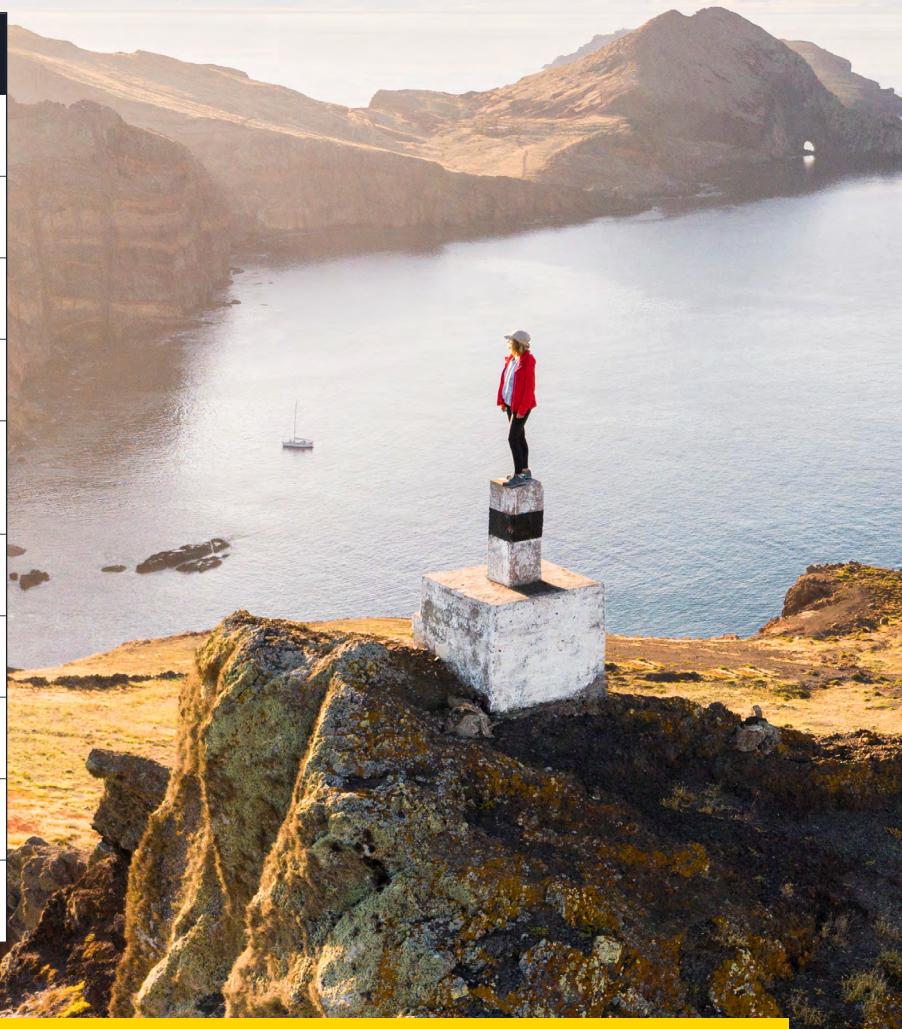
▼ TOP 10 des entités légales ayant fait l'objet d'une entrée en procédure collective en 2021

	Raison sociale	Secteur d'activité	Région
1	OFFICE DEPOT FRANCE	Activités des sièges sociaux	Hauts-de-France
2	CIEL VOYAGE SAS	Location et location-bail de matériels de transport aérien	Île-de-France
3	FLUNCH	Cafétérias et autres libres-services	Hauts-de-France
4	CIEL VOYAGE 2	Location et location-bail de matériels de transport aérien	Île-de-France
5	APPART'CITY	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
6	MANOIR PITRES	Fonderie d'acier	Île-de-France
7	MEUBLES DEMEYERE	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	Hauts-de-France
8	INTEGRATED AERO NETWORK	Location et location-bail de matériels de transport aérien	Île-de-France
9	SOCIÉTÉ ANIZIENNE DE CONSTRUCTION	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	Hauts-de-France
10	ORLY AIR TRAITEUR	Restauration collective sous contrat	Île-de-France

Office Depot, entrée en redressement judiciaire en août puis en liquidation judiciaire en octobre est la principale défaillance de l'année 2021 avec un chiffre d'affaires de €346M. On notera dans ce top 10, la présence de plusieurs filiales du groupe Air Management (Ciel Voyage SAS, Ciel Voyage 2, Integrated Aero Network). Appart City est entrée en sauvegarde, en avril, pour en sortir en septembre.

L'analyse des principaux secteurs impactés révèle que sur 105 entreprises de plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires qui sont entrées en procédure l'année dernière, 23 sont des entreprises du BTP - Construction - Bois et dérivés, 15 sont des entreprises des métiers de services, et 13 sont des entreprises de commerce de gros. C'est donc à nouveau le BTP qui est le plus touché.

Dernière procédure en cours en 2021	Chiffre d'affaires (€)	Nombre d'employés
Liquidation judiciaire	345 805 582	1 820
Redressement judiciaire	228 086 228	
Sauvegarde	193 546 231	5 397
Redressement judiciaire	153 846 221	
Sauvegarde	110 287 227	1 000
Redressement judiciaire	108 688 163	441
Redressement judiciaire	105 680 895	809
Redressement judiciaire	78 863 108	
Liquidation judiciaire	65 965 753	
Redressement judiciaire	63 101 340	586



Méthodologie

Sources : les données relatives aux défaillances ont été fournies par Euler Hermes.

Périmètre :

- Seules les entreprises qui ont fait l'objet d'un premier jugement en 2021 sont retenues. Ainsi, France Loisirs, liquidation judiciaire emblématique de l'année 2021, n'apparaît pas dans nos analyses car la société avait ouvert un redressement judiciaire antérieur à 2021.
- Si une entreprise a ouvert plusieurs procédures collectives au cours de l'année 2021, seule la dernière procédure connue est prise en compte dans les statistiques présentées.

Définition : chaque entreprise correspond à un SIREN et donc à une entité juridique.





Maxime Lemerle
Head of Sector and Insolvency Research
chez Euler Hermes

“ Dès 2022, nous prévoyons 40 000 défaillances en France (+40 % vs 2021), et un retour aux alentours de 50 000 défaillances à partir de 2023.

Un retour à un niveau « normal » de défaillances à horizon 2023

Avec seulement 28 000 défaillances, soit un point bas depuis 35 ans, la France n'a pas enregistré de reprise des ouvertures de procédures collectives en 2021, bien au contraire puisque ce chiffre traduit un repli significatif (-17 %), et ce pour la deuxième année consécutive.

Mais il faut être lucide : le nombre de défaillances ne restera pas éternellement à ces bas niveaux artificiels et l'eau pourrait se resserrer dès 2022. D'une part, la reprise économique devrait se prolonger mais également se normaliser, avec une hausse de PIB plus modérée (+3,6 % en 2022 et +1,9 % en 2023 contre +6,7 % en 2021). Ensuite, les tensions sur l'offre déjà à l'œuvre fin 2021, notamment les pénuries et hausses de coûts de matières premières, d'énergie et de composants électroniques, les difficultés de recrutement et les problèmes d'approvisionnement, avec les envolées des coûts de transport, risquent de persister en 2022. Autant de sources de tensions sur le BFR et la trésorerie, et de risque de retards de paiement - notamment dans les secteurs plus en peine à retrouver leurs niveaux d'activité d'avant crise.

Enfin, le soutien public est appelé à réduire la voilure. L'arsenal de mesures juridiques et financières déployé par l'État et les organismes publics, qui n'a cessé d'être prolongé et ajusté au gré des soubresauts de la Covid-19 et leurs lots de mesures de restrictions et de confinements, a porté ses fruits avec succès, voire plus au regard de la situation de trésorerie des PME, plutôt bonne au début de l'année 2022. A ce stade la politique du gouvernement reste volontariste mais aussi bien plus ciblée ce qui signifie pour un nombre croissant d'entreprises qu'il faut bien, in fine, sortir du chômage partiel, régulariser les charges qui ont été décalées, commencer à rembourser les PGE et reprendre le paiement normal des cotisations sociales et fiscales.

Le risque d'impayés n'a pas disparu pendant la crise : il a continué d'avancer masqué et risque de se découvrir progressivement en 2022 avec un retour à la réalité plus difficile pour les entreprises déjà fragilisées avant la pandémie, pour celles dont le business-model ne s'est pas adapté aux évolutions de la demande issues de la crise et celles pour qui le surplus d'endettement occasionné par la crise a fragilisé la structure financière.

Le retour à un niveau de sinistralité d'avant-crise s'amorce. Il sera progressif mais il sera réel. Dès 2022, nous prévoyons 40 000 défaillances en France (+40 % vs 2021), et un retour aux alentours de 50 000 défaillances à partir de 2023.



Guillaume Cadiou
Délégué interministériel aux
restructurations d'entreprises

***“Quoi qu'il advienne,
l'État sera prêt.***



Quoi qu'il advienne, l'État sera prêt

Quel regard portez-vous sur l'année 2021 en termes de défaillances ?

2020 et 2021 auront été des années exceptionnelles avec un niveau de défaillances en forte baisse par rapport à 2019. Dès le début de la crise sanitaire, la stratégie du gouvernement a été d'agir vite et fort en soutenant l'économie à travers l'activité partielle, les prêts garantis par l'État (avec près de 700 000 entreprises qui y ont eu recourt), les reports de charges fiscales et sociales ou le fonds de solidarité. En 2021 et pour faire face aux dernières vagues de la Covid-19, le gouvernement a permis de reporter les premières échéances de remboursement des PGE jusqu'à juin 2022.

Qu'anticipez-vous pour 2022 en termes d'évolution du nombre des défaillances ?

J'anticipe une probable remontée des défaillances, elles ont d'ailleurs progressé en décembre 2021. La question est plutôt de savoir à quel rythme. Mais, quoi qu'il advienne, l'État sera prêt.

Certaines mesures d'aides ont été adaptées pour tenir compte des évolutions de la situation sanitaire. Le plan de relance a été déployé avec rapidité (70 milliards avaient été engagés à fin 2021 sur un total de 100 milliards d'euros) pour faire repartir la machine économique. Le plan France 2030 est désormais sur les rails pour favoriser l'émergence de leaders dans des filières industrielles innovantes.

Les comités départementaux à la sortie de crise ont été créés en juin dernier. Ils regroupent dans chaque territoire l'ensemble des partenaires des entreprises : les professions du chiffre et du droit, les institutions financières, les fédérations d'entreprises ainsi que les organismes consulaires. Aux côtés des CRP (commissaires à la restructuration et à la prévention), ils identifient en amont les sociétés en difficultés et trouvent des solutions à leurs problématiques, notamment de financement. C'est important notamment pour aider les TPE qui sont les moins bien conseillées, qui n'ont pas cette culture de la procédure amiable et qui craignent parfois d'aller au tribunal de commerce. Il s'agit ainsi de les guider à travers les dispositifs mis en place par l'État pour les épauler.

Comment seront traités les PGE ?

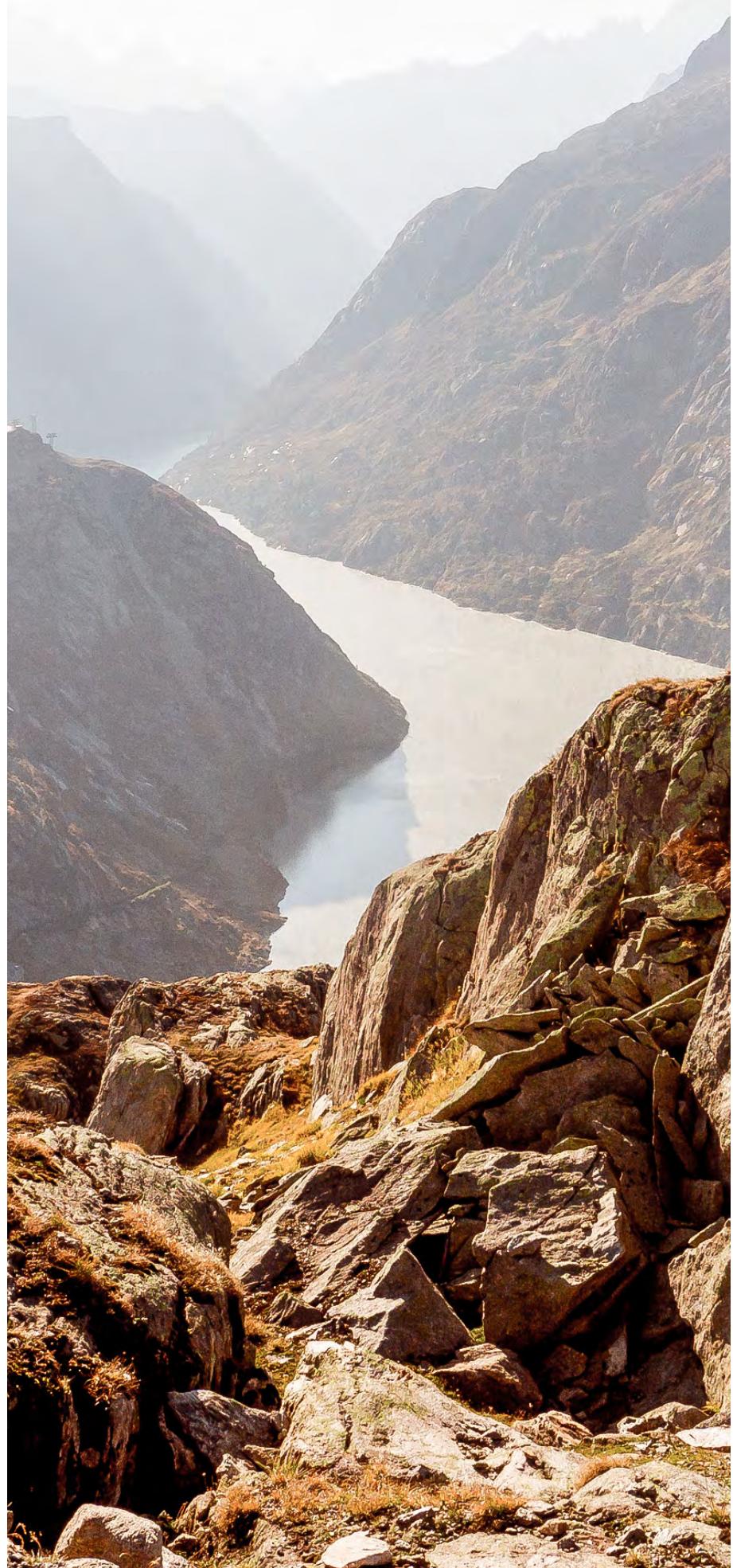
Toutes les entreprises, qui ne sont pas en état de cessation des paiements, peuvent rééchelonner leurs PGE dans le cadre d'une procédure amiable (conciliation). La conciliation permet de restructurer le passif de l'entreprise de manière très flexible, sans limite de durée. Pour les très petites entreprises ayant un passif de petite taille, ces restructurations seront bientôt facilitées : elles pourront demander par le biais de la médiation du crédit un étalement jusqu'à 10 ans de la durée d'amortissement des PGE (contre un échelonnement qui était limité à 6 ans). Cela aura l'avantage d'être gratuit, rapide, confidentiel et non judiciaire.



Hélène Bourbouloux

Administratrice Judiciaire, Associée
Gérante chez FHB

“ Les fonds propres des entreprises françaises étaient déjà insuffisants ante-Covid. Ils seront encore davantage dégradés en sortie de crise.



Renforcer les fonds propres

Quel regard portez-vous sur l'année 2021 en termes de défaillances ?

Dans la lignée de 2020, on peut observer :

- une réduction continue du nombre de défaillances avec quelques dossiers de place en procédure de sauvegarde (e.g. Flunch, Appart'City), procédure volontaire privilégiée notamment par les réseaux affectés par des négociations avec leurs bailleurs ;
- et inversement une activité très intense en amiable/ confidentiel, la conciliation, en particulier depuis l'ordonnance du 20 mai 2020, ayant offert jusqu'au 31 décembre 2021 des leviers comparables à ceux d'une procédure collective (e.g. suspension des poursuites des créanciers sur des bases individuelles), ce qui incite au dialogue.

On sait que cette situation s'explique principalement par le traitement de la crise via la dette (reports de charges sociales et PGE). Les fonds propres des entreprises françaises étaient déjà insuffisants ante-Covid. Ils seront donc encore davantage dégradés en sortie de crise. Or nous ne disposons pas d'instruments de renforcement des fonds propres. Les Obligations Relance, qui sont un effort pour renforcer les fonds propres, nécessitent un retour à des leviers standards dès 2023. Elles sont donc réservées à des entreprises pour lesquelles l'impact de la crise sanitaire aura été très ponctuel. A contrario, elles ne peuvent pas fonctionner pour les secteurs pour lesquels les effets de la crise se prolongent tel l'aéronautique ou l'industrie (qui est encore fragilisée par les ruptures d'approvisionnement, les hausses des coûts des matières premières, du transport, de l'énergie, des salaires, ainsi que par des difficultés de recrutement).

Comment faire pour que les dirigeants actionnaires des entreprises à capitaux familiaux ouvrent le capital de leurs entreprises alors que leur éviction par dilution excessive serait souvent contreproductive ? Il conviendrait de créer des véhicules de prise de participation minoritaire. Ils permettraient des deals simples, avec un horizon à 5 ans et des options de sortie (si le plan est réalisé) ou de dilution du dirigeant actionnaire (si le plan n'est pas réalisé). Une telle entrée au capital serait plus facilement admise par les actionnaires existants.

Qu'anticipez-vous pour 2022 ?

J'anticipe un rééquilibrage des défaillances liées :

- aux entreprises déjà en quasi-arrêt : sur 50 000 défaillances annuelles en moyenne, il y en a statistiquement la moitié qui concernent des sociétés qui sollicitent une liquidation parce qu'elles sont déjà à l'arrêt ; ces sociétés ont artificiellement survécu en raison des dispositifs et dérogations juridiques à l'obligation de régulariser une déclaration de cessation des paiements ;
- aux entreprises surendettées : aujourd'hui, et notamment dans le contexte d'infléchissement léger du nombre de défaillances depuis fin 2021, on sent naître les inquiétudes et les interrogations liées au remboursement des dettes générées depuis mars 2020 (e.g. PGE, moratoires sociaux ou fiscaux) dont la durée d'amortissement n'a pas été amendée (i.e. 6 ans pour les PGE sauf exceptions, et 4 ans pour les reports de charges fiscales et sociales), alors même que les premières échéances ont été reportées.

J'anticipe également que la tendance observée sur les procédures amiables se poursuivra, et ce d'autant plus que la conciliation est utilisée soit pour une technicalité d'aménagement du PGE, soit pour un réaménagement global des dettes, soit enfin pour sécuriser les opérations de M&A qui permettraient de renforcer les fonds propres des sociétés françaises.



Thierry Gardon
Président du Tribunal
de Commerce de Lyon

“ Les défis de demain sont (i) le financement des investissements pour assurer la compétitivité nationale et (ii) le retour à l'ordre économique.



Restaurer l'ordre économique

Quelle vision portez-vous sur l'année 2021 ?

Au-delà de la baisse des défaillances, je constate également sur ma juridiction une réduction des procédures amiables. Certes les professionnels du restructuring (avocats spécialisés, administrateurs judiciaires, etc.) s'accordent pour parler d'une hausse des conciliations. Mais cela concerne les PME-ETI qui sont conseillées par ces professionnels. Or, ce qui fait mon quotidien, ce sont les TPE : 94 % des défaillances concernent des sociétés de moins de 10 salariés qui ne sont pour la plupart pas entourées de conseils. La réduction des procédures amiables pour les TPE signifie donc que nous n'avons pas réussi à convaincre ces sociétés qu'il est impératif d'anticiper les difficultés, alors même que la crise sanitaire nous avait donné l'opportunité de communiquer largement sur le rôle des tribunaux de commerce.

Qu'anticipez-vous pour 2022 ?

On ne peut pas croire qu'une crise aussi violente puisse se solder par un niveau de défaillance deux fois plus bas que la moyenne annuelle depuis 20 ans.

Pour ce qui est des TPE, je suis convaincu qu'elles se retrouveront devant nos juridictions avec un niveau d'endettement que l'exploitation ne pourra pas supporter. Car comment rembourser une dette liée à un manque à gagner à moins d'avoir fait évoluer son business model ? Je ne peux qu'encourager ces sociétés à anticiper et à franchir la porte des tribunaux de commerce pour ouvrir des procédures amiables. Sans cela, elles traiteront leurs difficultés dans des conditions qui seront dégradées et l'arrêté des plans de sauvegarde ou de redressement supposera des abandons.

Pour les PME-ETI, je suis aussi assez inquiet, car elles présentent le même problème de surendettement et d'impératif de faire évoluer leur modèle pour faire croître leurs profits. Or, elles sont malheureusement confrontées à un renchérissement des coûts de production (hausses des coûts des matières premières, du transport, de l'énergie, des salaires). Plus inquiétant encore, elles sont confrontées à des difficultés d'accès à la main d'œuvre, ce qui compromet non plus seulement leur profitabilité, mais leur capacité même à produire et servir la demande.

Dans ce contexte, les défis de demain sont notamment :

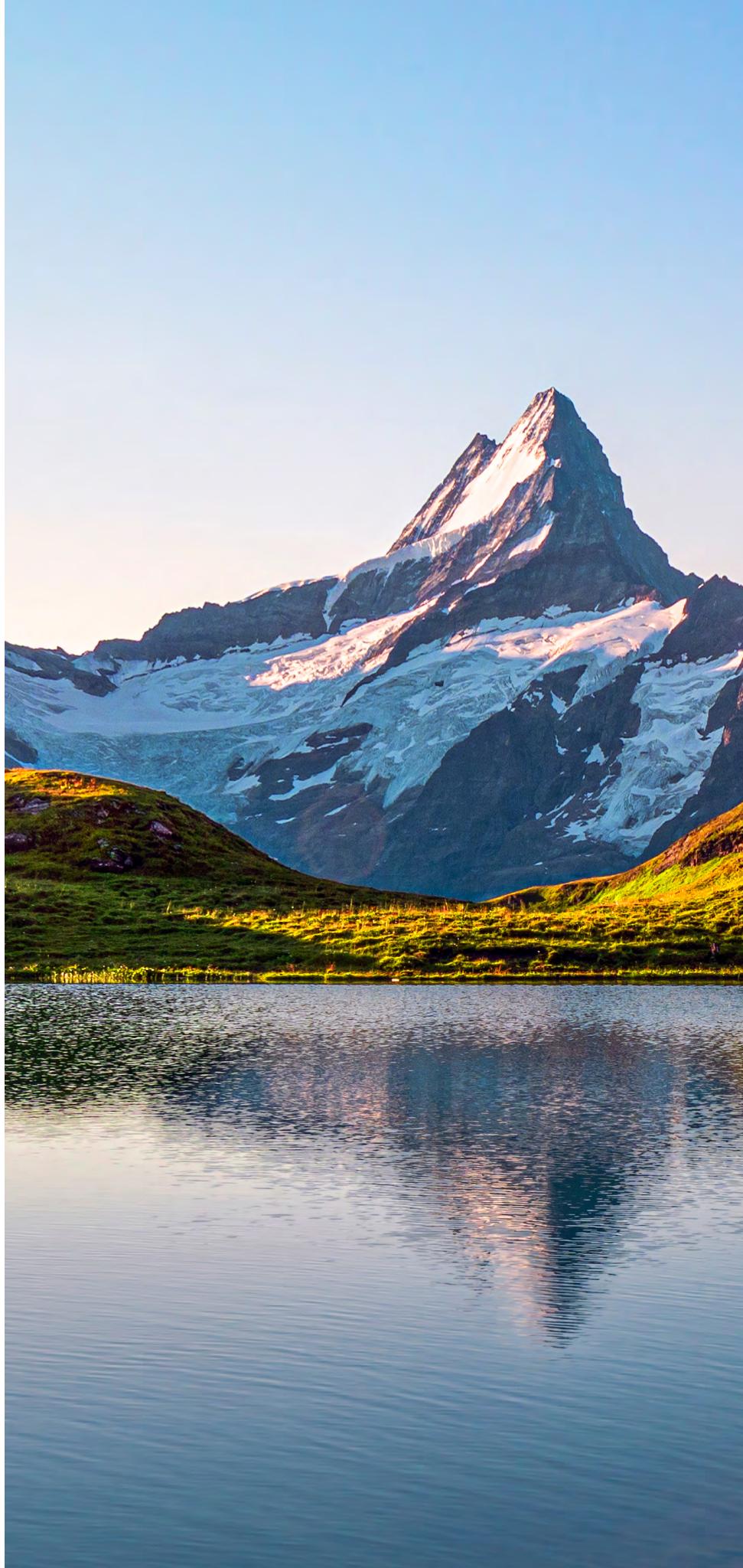
- le financement des investissements - Ce sera clé pour sécuriser notre compétitivité à l'international. Pour autant, ce sera d'autant plus difficile que les niveaux d'endettement sont élevés. La solution est-elle dans des concentrations sectorielles qui permettront de renforcer les fonds propres des entreprises fragilisées tout en préservant notre souveraineté nationale ?
- le retour à un ordre économique - car la dette publique ne peut pas être une solution pérenne.



Matthieu Arnoux

Associé chez AU Group, expert
en financement du poste clients

“ Au-delà de cette aide publique, l'affacturage pourra efficacement accompagner les entreprises dans leurs besoins de financement court terme.





Le financement du poste client, un des meilleurs relais pour faire suite au PGE

Quelles solutions s'offrent aux entreprises pour gérer ou anticiper des tensions de trésorerie ?

Avec près de 700 000 entreprises concernées et 143 milliards d'euros prêtés, les PGE sont un premier dispositif auquel les entreprises peuvent souscrire jusqu'au 30 juin 2022.

Au-delà de cette aide publique, l'affacturage pourra efficacement accompagner les entreprises dans leurs besoins de financement court terme. Calé sur le poste clients, le factoring permet de monétiser sans délai la facturation. L'affacturage pourra aussi permettre un accès au cash à des entreprises fragilisées par la crise et confrontées aux réticences des banques pour leur octroyer des lignes de financement classiques comme un découvert ou un crédit de campagne, lesquelles sont directement conditionnées par la qualité du bilan.

Comment faut-il s'y prendre pour mettre en place un contrat d'affacturage ?

La compréhension par le factor du métier de l'entreprise et ses contraintes sont essentielles ! Par exemple la sous-traitance ou encore les avoirs pourront réduire l'enveloppe de financement. Consulter plusieurs factors, comparer les offres au-delà des simples aspects tarifaires et surtout anticiper l'étude en période de faible besoin de trésorerie sont des bonnes pratiques !

Les offres des factors sont à géométrie variable : domestique et export, multilocales, déconsolidantes sous réserve de la validation des commissaires aux comptes. Des contrats syndiqués sont désormais envisageables pour les ETI ou corporates avec le double avantage de donner satisfaction aux filiales d'affacturage de leurs différentes banques mais aussi mécaniquement de réduire leur lien de dépendance avec une banque en particulier en mettant plusieurs financeurs autour de la table !

Le risque d'impayé compromet-il le financement du poste clients ?

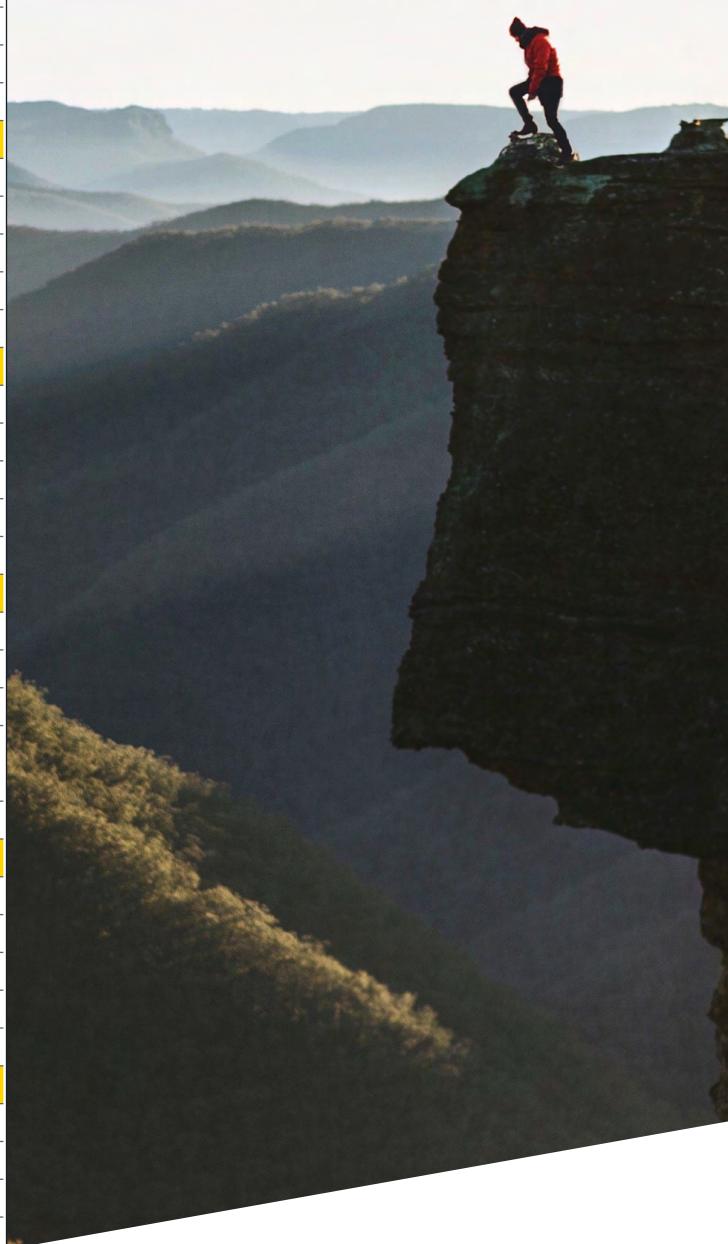
Les factors ne financent généralement que les créances garanties par un assureur crédit. Les entreprises ont le choix entre deux options. Faire couvrir leur risque crédit directement par leur factor. Mécanisme simple, avec une tarification souvent compétitive. Ou bien souscrire leur propre police. Cette approche, souvent plus onéreuse, présente néanmoins des avantages. Outre le dépôt de bilan de l'acheteur, la présomption de non-paiement est couverte. L'entreprise pourra négocier directement avec l'assureur les garanties souhaitées et obtenir par exemple des couvertures temporaires qui lui permettront d'accroître ses financements.

Annexe

Top 5 par région des entités légales ayant fait l'objet d'une procédure collective en 2021

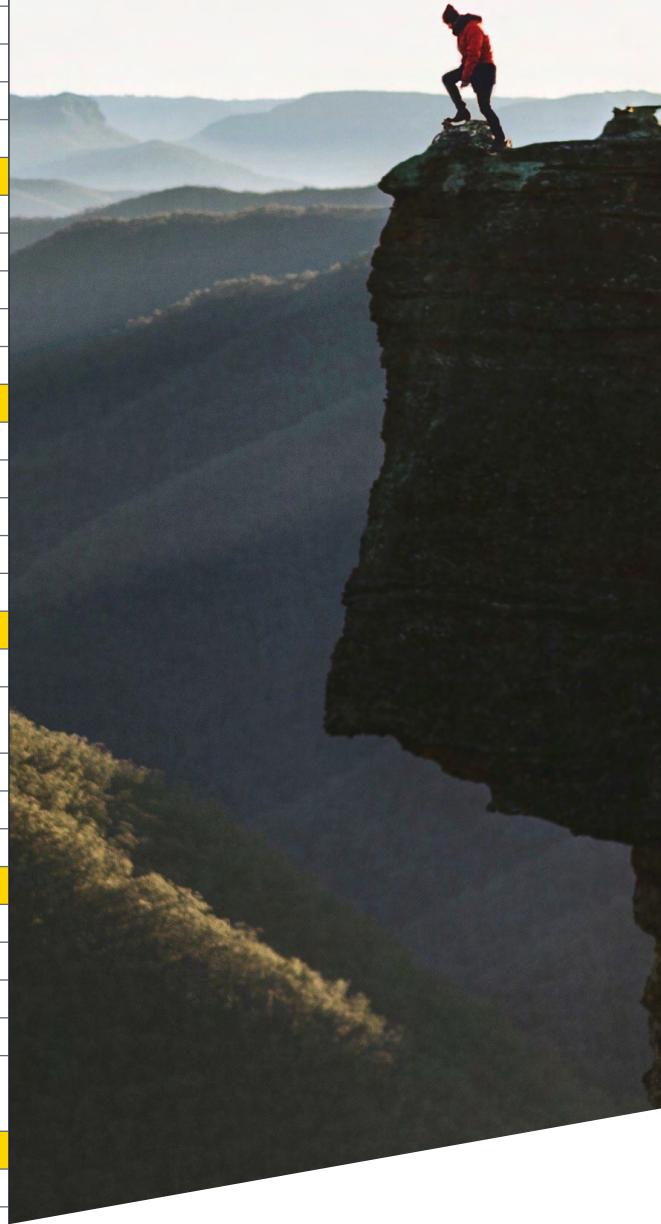
Raison sociale	Secteur d'activité
Aquitaine - Limousin - Poitou Charentes	
VIVR'ENERGIES	Fonds de placement et entités financières similaires
FRANCE TABAC UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES	Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail
ALVANCE ALUMINIUM POITOU	Fonderie de métaux légers
ALVANCE FOUNDRY POITOU	Fonderie de fonte
AUBINEAU CONSTRUCTEUR	Fabrication de carrosseries et remorques
Auvergne-Rhône-Alpes	
LABORATOIRE TETRA MEDICAL	Fabrication de préparations pharmaceutiques
CAP SUD FRANCE	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
DEVEAUX SAS	Tissage
EGBI PERRIN	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION	Construction de maisons individuelles
Bourgogne-Franche-Comté	
CACAO DE BOURGOGNE	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
SVDECOUPAGE	Découpage, emboutissage
SOCIÉTÉ PAGNOT ET COMPAGNIE	Affrètement et organisation des transports
SAS MAGA	Commerce de détail de meubles
QAPE	Activités des agents et courtiers d'assurances
Bretagne	
NAVTIS	Réparation et maintenance navale
SARL COBRAL	Fabrication de plats préparés
DIKA MENUISERIES	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'ÉTUDES ET PROTECTIONS ÉLECTRONIQUES	Fabrication d'autres matériels électriques
BLAMALOU	Supermarchés
Centre Val de Loire	
PHYTO SERVICE	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques
ALVANCE ALUMINIUM WHEELS	Fonderie de métaux légers
MENUISERIE MICKAEL MOREAU	Travaux de menuiserie bois et PVC
GALLDIS	Supermarchés
NEW ASSOCIATES	Activités d'enquête
Corse	
LES JARDINS DE VILLE	Promotion immobilière de logements
DAUGAS CHRISTIAN ANDRE	Travaux de peinture et vitrerie
IMPACT INTERIM	Activités des agences de travail temporaire
CAGNA	Construction de maisons individuelles
GONZALEZ	Services d'aménagement paysager
DOM	
GEANT CAYENNE	Hypermarchés
SOCIÉTÉ TRANSPORT DIFFUSION ET LIVRAISON	Transports routiers de fret interurbains
ACTION SÉCURITÉ ET INCENDIE	Activités de sécurité privée

Dernière procédure en cours en 2021	Chiffre d'affaires	Nombre d'employés
Liquidation judiciaire	37 967 315	
Liquidation judiciaire	27 845 455	
Redressement judiciaire	23 894 495	282
Liquidation judiciaire	21 693 425	303
Sauvegarde	19 388 788	127
Redressement judiciaire	48 952 841	
Redressement judiciaire	31 539 555	50
Sauvegarde	27 372 189	96
Redressement judiciaire	25 079 405	133
Liquidation judiciaire	24 956 958	45
Liquidation judiciaire	18 112 471	80
Sauvegarde	7 713 491	63
Liquidation judiciaire	5 657 394	28
Liquidation judiciaire	5 170 873	24
Liquidation judiciaire	4 973 057	24
Redressement judiciaire	17 071 578	319
Redressement judiciaire	12 006 226	97
Liquidation judiciaire	8 353 224	
Liquidation judiciaire	7 791 659	56
Liquidation judiciaire	4 458 680	
Redressement judiciaire	41 492 764	75
Redressement judiciaire	23 874 629	293
Redressement judiciaire	11 122 902	45
Redressement judiciaire	8 823 466	25
Sauvegarde	7 252 100	98
Liquidation judiciaire	7 157 221	
Redressement judiciaire	3 443 041	
Redressement judiciaire	3 382 926	67
Liquidation judiciaire	3 213 689	
Redressement judiciaire	2 891 200	
Redressement judiciaire	27 589 272	119
Redressement judiciaire	9 862 930	6
Redressement judiciaire	5 804 435	190



Raison sociale	Secteur d'activité
ERPEG SA	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services
SAMT OCEAN INDIEN	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts
Grand Est	
LES PEINTURES RÉUNIES	Travaux de peinture et vitrerie
TOGETHER INDUSTRY FRANCE	Construction aéronautique et spatiale
EUROBRILLANCE	Gestion de fonds
YTO FRANCE SAS	Activités des sièges sociaux
ANDALOUS	Commerce d'alimentation générale
Hauts-de-France	
OFFICE DEPOT FRANCE	Activités des sièges sociaux
FLUNCH	Cafétérias et autres libres-services
MEUBLES DEMEYERE	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement
SOCIÉTÉ ANIZIENNE DE CONSTRUCTION	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
DESVRES	Fabrication de carreaux en céramique
Île-de-France	
CIEL VOYAGE SAS	Location et location-bail de matériels de transport aérien
CIEL VOYAGE 2	Location et location-bail de matériels de transport aérien
MANOIR PITRES	Fonderie d'acier
INTEGRATED AERO NETWORK	Location et location-bail de matériels de transport aérien
ORLY AIR TRAITEUR	Restauration collective sous contrat
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	
APPART'CITY	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
TRADIBAT CONSTRUCTION	Construction de maisons individuelles
REALCO	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie
GLCE LITTORAL	Activités de sécurité privée
VABIEN	Supermarchés
Normandie	
AE2 DEVELOPPEMENT	Supermarchés
COMPAGNIE NOUVELLE DE MANUTENTIONS ET D'EXPLOITATION PORTUAIRE	Manutention portuaire
ATELIERS DE CONSTRUCTIONS DU PETIT PARC	Réparation d'ouvrages en métaux
C.T.I. - A.C.D.N.	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie
JAMES EBENISTES	Fabrication de meubles de bureau et de magasin
Pays de la Loire	
A2O PERFORMANCE	Travaux d'isolation
FACONNAGE DU PERCHE	Reliure et activités connexes
ITTAKA GRAND OUEST	Activités des agences de travail temporaire
K2M	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole
ASSISTANCE CONSEIL ET EXPERTISE POUR LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS - A.C.E. B.T.P.	Ingénierie, études techniques
Provence-Alpes-Côte d'Azur	
H 3 M	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
GLOBAL ECOPOWER	Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.
NICE ECO STADIUM	Gestion d'installations sportives
VILHET FRUIT	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes
HELIATEC	Ingénierie, études techniques

Dernière procédure en cours en 2021	Chiffre d'affaires	Nombre d'employés
Liquidation judiciaire	5 016 499	
Sauvegarde	5 002 541	20
Liquidation judiciaire	20 343 114	229
Redressement judiciaire	11 979 548	130
Redressement judiciaire	9 525 004	48
Liquidation judiciaire	8 725 973	39
Redressement judiciaire	7 144 703	4
Liquidation judiciaire	345 805 582	1 820
Sauvegarde	193 546 231	5 397
Redressement judiciaire	105 680 895	809
Liquidation judiciaire	65 965 753	
Liquidation judiciaire	36 227 899	217
Redressement judiciaire	228 086 228	
Redressement judiciaire	153 846 221	
Redressement judiciaire	108 688 163	441
Redressement judiciaire	78 863 108	
Redressement judiciaire	63 101 340	586
Sauvegarde	110 287 227	1 000
Liquidation judiciaire	11 256 363	
Liquidation judiciaire	10 589 076	35
Redressement judiciaire	10 390 237	255
Liquidation judiciaire	9 832 452	
Sauvegarde	20 111 027	58
Redressement judiciaire	19 772 025	265
Liquidation judiciaire	15 267 796	249
Liquidation judiciaire	12 568 845	95
Liquidation judiciaire	8 471 352	
Liquidation judiciaire	8 814 270	53
Liquidation judiciaire	5 601 050	119
Sauvegarde	5 400 330	96
Liquidation judiciaire	4 786 500	8
Redressement judiciaire	4 097 127	53
Liquidation judiciaire	22 129 150	226
Liquidation judiciaire	21 800 327	
Sauvegarde	17 605 480	13
Liquidation judiciaire	13 578 483	14
Redressement judiciaire	13 496 522	147



La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

Expertes dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.

Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur [ey.com/privacy](#). Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez vous rendre sur notre site [ey.com](#).

© 2022 Ernst & Young Advisory.

Tous droits réservés.

Studio BMC France - 2202BMC038.

SCORE France N°2022-021.

ED none.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale, juridique ou autre.

Pour toute question spécifique, veuillez vous adresser à vos conseillers.

[ey.com/fr](#)

AU Group

AU Group est un cabinet de courtage français spécialisé dans le domaine du crédit-clients, un des leaders du marché.

Notre mission : s'engager aux côtés des entreprises et les accompagner dans l'optimisation du crédit-clients pour soutenir leur croissance.

Depuis 1929, AU Group structure des solutions sur mesure, négocie les meilleures offres et accompagne ses clients dans la mise en place et le suivi de solutions de :

- ▶ Garantie du crédit clients : par transfert du risque au marché de l'assurance
- ▶ Financement : cession de créances pour financer les entreprises
- ▶ Risques politiques : sécurisation des contrats et investissements à moyen et long terme
- ▶ Gestion du poste clients : optimisation des outils de « credit management »
- ▶ E-commerce : octroi de crédit instantané et financement des transactions digitales

AU Group est également animé au quotidien par une volonté forte d'innover et de tirer le meilleur du digital pour simplifier le « credit management ».

Enfin, AU Group c'est une présence dans plus de 45 pays et une équipe de plus 260 professionnels, experts et engagés auprès de nos 4 500 clients.

[au-group.fr](#)

Contacts



Guillaume Cornu
Responsable de l'activité Restructuring EY
Responsable Middle Market
Ernst & Young Advisory
guillaume.cornu@fr.ey.com



Baudouin de Thoré
Directeur Général - AU Group
dethore@au-group.com



Olivier de La Pontais
Associé - AU Group
delapontais@au-group.com



Karim Lasri
Associé
Ernst & Young Advisory
karim.lasri@fr.ey.com

